



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 2 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le deux juillet, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 26.06.2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle associative, sous la présidence de Monsieur Gilles FLORENT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs S.GALLICE, P.BIANUCCI, M.BULIDON, F.BUNGENER, T.CAVARD, F.CHABANEL, C.DEXTRAIT, C.LAMOTTE, E.MARION, A.MENTHON, M.MONTAGNE, I.PONCE, M.RENARD, Z.SAÏDI

Secrétaire de séance : E.MARION

Approbation du précédent compte rendu accepté à l'unanimité

Approbation des affectations des résultats 2019 des budgets Assainissement, Commune et Cantine/Garderie RPI

Mme MONTAGNE Maryse, 1^{ère} adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal les affectations des résultats 2019 des différents budgets :

Cantine/Garderie RPI	Résultat CA 2018	Affectation à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	14436.61	0	1151.08	0	0	15587.69

Commune	Résultat CA 2018	Affectation à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	66283.31	0	39854.77	0	0	106138.08
Fonctionnement	118329.30	110693.72	118675.97	0	0	126311.55

Assainissement	Résultat CA 2018	Affectation à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-6823.25	0	-8345.56	0	0	-15168.81
Fonctionnement	28869.71	6823.25	17758.50	0	0	39804.96

Après présentation, le Conseil approuve à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2020 : Commune et Cantine/Garderie RPI

Mme MONTAGNE Maryse, 1^{ère} adjointe aux finances, propose aux conseillers les budgets primitifs suivants :

- Budget Communal :
- Investissement dépenses : 312251.78 euros/Investissement recettes : 312251.78 euros





DEPARTEMENT DE LA DRÔME

- Fonctionnement dépenses : 584866.70 euros/Fonctionnement recettes : 584866.70 euros
- Budget Cantine/Garderie RPI :
- Fonctionnement dépenses : 108480.00 euros/Fonctionnement recettes : 108480.00 euros

Pour le vote du budget le maire se retire.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Devenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes (SIA)

Mr le maire informe le Conseil Municipal,
ARCHE AGGLO a repris la compétence eau/assainissement depuis le 1 janvier 2020,
Une proposition à était faite pour reprendre le SIA.
Le Conseil, vote à l'unanimité la conservation du SIA pour l'année 2020.

Approbation du reversement de l'excédent du budget 2019 Cantine/Garderie RPI

Mr le maire informe aux conseillers que le montant de l'excédent du budget 2019 de la Cantine/Garderie du RPI BREN MARSAZ CHAVANNES, est de 15587.69 euros, et que le Comité de gestion de la cantine/garderie s'est mit d'accord pour un reversement de 5000.00 euros à chaque commune pour compenser les salaires payés aux agents communaux.

Avenant n°1 au bail entre la commune de MARSAZ et TDF

Mr le maire informe que la société TDF, a fait la demande d'un avenant au bail pour repousser l'échéance de 10 ans et d'augmenter le loyer annuel à 3100.00 euros.
Pour rappel : Bail signé entre les 2 parties le 17 novembre 2017 pour un loyer annuel de 2900.00 euros et une durée de 12 ans soit fin de bail le 17 novembre 2029.
Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de signer cet avenant car ils ne sont élus que pour 6 ans et ne savent pas ce que réservera l'avenir.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mr le maire informe les conseillers que suite au nouveau mandat, il faut renouveler les membres de la CCID, ils doivent désignés 24 personnes habitants sur la commune de MARSAZ.
Mr le maire propose une liste de 24 membres, le Conseil approuve à l'unanimité.

Désignation d'un délégué référent Ambroisie

Comme à chaque mandat un référent ambroisie doit être désigné,
Mr MARION Emmanuel et Mr BULIDON Mickaël sont désignés à l'unanimité par le Conseil.

Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Mr le maire informe aux conseillers qu'il faut désigner un délégué au CNAS,
Mme MONTAGNE Maryse, 1^{ère} adjointe aux finances et aux agents communaux est désignée pour être référente à l'unanimité par le Conseil.

Fin de séance à 22h
Prochaine séance à prévoir.

Gilles FLORENT, Maire